

L'ETAT DE LA JUSTICE ET SES PERSPECTIVES

Le quotidien -La question des moyens au cœur des préoccupations- Les perspectives d'évolution de la Justice qui suscitent des inquiétudes – justice des mineurs, prostitution....

FEMME AVENIR 54 vous propose des pistes de réflexion suite à ce dîner débat qui a été organisé avec **François PERAIN, Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Nancy.**



L'occasion d'évoquer avec lui l'état de la Justice et ses perspectives, mais aussi son bilan après 5 ans passés à Nancy, alors qu'il prendra ses fonctions de Procureur Général à Metz en décembre prochain.

Monsieur le Procureur rappelle qu'il s'agit pour lui de rendre justice au nom du peuple français, et que l'application de la loi peut être variable selon les territoires, les contextes, ... En effet, la délinquance est traitée plus sévèrement dans les secteurs ruraux qu'en ville.

Les Français ont découvert ce qu'était un Procureur au moment des attentats de 2015, grâce à la communication importante de François MOLINS, alors Procureur de Paris.

Monsieur le Procureur précise que les magistrats du siège jugent et que ceux du parquet poursuivent. Il est possible de passer du siège au parquet, et inversement, car ils sont tous issus de l'Ecole de la Magistrature. Les magistrats sont attachés à l'unicité du corps de la magistrature, même si la cohabitation est parfois compliquée.



Les magistrats du parquet ont des contraintes particulières :

- Ils doivent appliquer la politique pénale définie par le Garde des Sceaux,
- Pour autant, ils sont indépendants dans l'application de la loi, et prennent leurs décisions en fonction des situations rencontrées.

A Nancy, il y a 18 magistrats du Parquet ; celui-ci dispose de sa propre hiérarchie. Il y a également une Juridiction Interrégionale Spécialisée à Nancy (dédiée à la délinquance organisée).

Au quotidien, le Procureur :

- dirige la police judiciaire pour les infractions pénales (Gendarmerie, Police Nationale) et donne des orientations dans les affaires les plus graves. En effet, il a intérêt à ce qu'elles soient bien traitées pour la suite de la procédure.
- gère les urgences, suit les gardes à vue (env. 20/jour à Nancy) et donne les orientations aux enquêtes.

Dans 60 % des cas, il est décidé des alternatives aux poursuites car il y a un manque significatif de personnel judiciaire. Cela peut être une amende, un travail d'intérêt général, l'indemnisation de la victime, un rappel à la loi (notamment pour les mineurs).

Pour accélérer le temps de la réponse pénale, les différents services vont apporter des réponses par voie électronique (avant par voie papier) ou par téléphone.

40 % des affaires sont donc jugées ; avec toujours cette difficulté à traiter l'ensemble des dossiers. A Nancy, le délai de traitement est désormais de 1 an. Pour le raccourcir, des procédures plus rapides sont mises en œuvre en « circuit court » :

- les comparutions immédiates (environ 400 / an / Nancy),
- le plaider coupable après une garde à vue (environ 300 / an / Nancy).

Ainsi, le bracelet électronique est un des outils alternatifs à l'emprisonnement, mais il y a parfois des incidents techniques qui conduisent à des contentieux, des gardes à vue qui créent alors un nouvel engorgement du système judiciaire.

En France, le rapport à la loi et à la sanction est différent de ce qui se passe dans les pays nordiques où les outils d'alternative aux poursuites sont beaucoup mieux acceptés par la société.

On rencontre également ce long délai de traitement au civil, même si certaines modifications de la loi ont permis de le raccourcir (ex. : fin des audiences de conciliation pour les divorces).

La question des moyens est au cœur des préoccupations.

Les Etats Généraux de la Justice lancés en 2021 avaient vocation à mettre à plat le système judiciaire, sans aborder la question des moyens ... Une pétition a été lancée par de jeunes magistrats (qui dénonçaient la culture du chiffre, la diminution de la dimension humaine du métier) ; celle-ci a recueilli plus de 5 000 signatures et la notion de moyens est revenue dans la discussion.

Au cours de la période 2007-2010, de nombreux postes ont été supprimés ; aujourd'hui, 8 000 magistrats sont en fonction. Le Ministre de la Justice a annoncé de la création de 1 000 postes supplémentaires.

Les perspectives d'évolution de la Justice suscitent des inquiétudes :

- il est question de scinder le parquet et le siège, et par conséquent de créer des « préfets judiciaires », ce qui induirait une perte d'indépendance.
- la Justice française ne répond pas aux « standards » européens : les Procureurs Généraux sont nommés par le gouvernement et le Président de la République. Par conséquent, les institutions européennes considèrent qu'il n'y a pas de véritable séparation des pouvoirs et que les magistrats ne sont plus indépendants, donc pas magistrats ... Cela conduit à une perte de prérogatives, car cette

position européenne est suivie par la Cour de Cassation française. Ainsi, ils n'ont plus le droit de procéder à l'étude des factures détaillées de téléphone ; ceci est désormais confié au juge des libertés et de la détention, ce qui complexifie le système.

- on note aussi une crise pénitentiaire, avec une surpopulation carcérale. « On est écartelé entre 2 injonctions contradictoires : les attentes fortes de la population, des élus / le peu de places en prison ».

« Il peut y avoir sanction sans passer par la case prison ; ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'emprisonnement que nous sommes laxistes ». Pour le Procureur Perain, il conviendrait de développer le travail d'intérêt général.

Concernant la justice des mineurs, l'ordonnance de 1945 est très protectrice pour les jeunes d'aujourd'hui et a été adaptée pour mieux répondre aux évolutions de cette population ; un Code de la justice des mineurs est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Celui-ci abrège les délais de traitement des dossiers, mais prévoit toujours des contraintes fortes pour envoyer un mineur en prison. Pour autant, il est toujours en décalage avec la réalité des mineurs.

En effet, la Justice est souvent « dépassée » car bien souvent, les mineurs de 14 ans sont parfaitement autonomes, en remplissant des rôles de « petites mains » dans les trafics de drogue. Dans certains quartiers, cette « activité » est d'ailleurs synonyme de réussite.

Il existe les centres éducatifs fermés, qui, dans les faits, sont souvent ouverts ... Il n'y a pas d'établissements pénitentiaires pour mineurs dans le Grand Est (13-18 ans) ; ceux-ci permettent pourtant d'obtenir de bons résultats.

La formation en apprentissage est aussi une bonne solution pour ces jeunes ; c'est un outil intéressant permettant l'insertion dans la vie professionnelle et qui mériterait d'être développé.

Le phénomène de prostitution : En 2014-2015, a été votée la pénalisation des clients.

Lors de sa prise de fonction à Nancy en 2017, Monsieur le Procureur a demandé l'application de la loi et des opérations de flagrant délit ont été mises en œuvre. Nancy, ancienne ville militaire, est connue pour être une ville « historique » de prostitution et certains quartiers étaient particulièrement touchés par ce phénomène.

Deux audiences spéciales ont été organisées, en présence de la presse ; ce qui a conduit à une baisse de la prostitution, mais aussi des rixes et des troubles à l'ordre public dans les rues concernées.

Pour autant, la prostitution demeure ; elle est désormais dissimulée (appartements loués en airbnb, plateformes téléphoniques en ligne, équipes de prostitution qui tournent de ville en ville). Il y a aussi beaucoup de réseaux de l'étranger : Nigéria, Chine, Serbie, Roumanie.

La future Cité Judiciaire de Nancy : le siège du Tribunal Judiciaire doit impérativement être situé sur la commune de Nancy. Le site d'Alstom a été retenu car il présentait l'avantage de pouvoir construire un bâtiment neuf et l'ancienne municipalité avait pris des engagements concernant la desserte en tramway.

Le changement d'équipe municipale en 2020 a conduit à un bouleversement du projet, car Alstom devient un éco-quartier et le projet du tramway a été remplacé par celui d'un trolleybus. Une discussion est en cours avec la Métropole pour qu'un bus soit prévu pour les justiciables. A ce jour, il est question d'implanter Urbanloop, avec un accès depuis un parking relais situé à Maxéville.

Un des points positifs est le nombre de places de parking prévues pour les usagers et les personnels de justice.

A ce stade du projet immobilier, il apparaît que le nombre de bureaux est inférieur aux effectifs actuels ; et un projet d'extension est déjà à l'étude.

La nouvelle Cité Judiciaire devrait être opérationnelle à compter de 2027, elle va s'inscrire dans le projet de restructuration du quartier et présentera l'avantage d'être plus proche de la Cour d'Appel.

Le bilan de 5 années passées au Tribunal Judiciaire de Nancy :

Monsieur le Procureur se souvient de quelques dossiers « marquants » :

- L'enlèvement de la petite Mia, qui avait été préparé dans un esprit « commando » : cette affaire avait été menée en collaboration avec la police suisse et la sous direction anti-terroriste ;
- Une affaire de Cour d'Assises : un père avait tenté de tuer ses enfants, suite à une séparation ;
- Le vol du tableau de Signac au Musée des Beaux -Arts : celui-ci a été retrouvé en bon état à Kiev.

« L'auteur d'un crime peut être « monsieur tout le monde », le voisin, le curé, ... Le parquetier est un métier de paroles, il faut trouver les mots justes et on est dans le raisonnement pour aboutir à une vérité ».